

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-11 du 23 Janvier 1989

portant nomination du Camarade Patrice
DOFONSOU-GBEGBELEGBE, en qualité de
Directeur Général de la Société Natio-
nal pour la Promotion Agricole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 20 Décembre 1988,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Décembre 1988.

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Patrice DOFONSOU-GBEGBELEGBE est nommé Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole.

Article 2. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Gandonou KODJA

Le Ministre des Finances,



Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 1 MDRAC-
MF 8 AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-
DI 5 DAN-BN 2 UNB-FASJEP 2 GCONB-DCCT 2 IGE 3 JORPB 1.